



**Programme Erasmus Mundus
Action 2 – Volet 1
Lot 15 (Pays ACP)**

Guide du Candidat 2011

Table des matières

Le projet MUNDUS ACP	3
Comment utiliser ce guide	4
A. Information Général du Projet	5
1. Groupes Cible	5
2. Critères d'éligibilité pour étudiants	5
3. Critères d'éligibilité pour personnel académique et administratif.....	7
4. Types et Durées des Bourses	8
5. Institutions Admissibles	10
6. Domaines d'Études	10
B. Candidature au Projet	12
1. Préparation de la Candidature	12
2. Soumission Électronique	12
3. Documents à Soumettre par les Candidats	14
4. Évaluation et Sélection des Candidatures	15
C. Mise en Œuvre de la Mobilité	17
1. Obligations de la Coordination et des Institutions d'Origin et d'Accueil des Boursiers.....	17
2. Suivi de la Mobilité et de la Qualité du Projet	18
Informations et Soutien	19

Le projet MUNDUS ACP

Le Programme Erasmus Mundus, Action 2 – Volet 1

Erasmus Mundus 2009-2013 est un programme de coopération et de mobilité dans le cadre de l'enseignement supérieur, mis en œuvre par l'Agence Exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA, selon l'acronyme en anglais). En ce qui concerne le programme Erasmus Mundus Action 2 - Volet 1 (EMA2 - VOLET 1), dans lequel s'inclus le projet Mundus ACP, cette gestion est effectuée sous la supervision du Service de coopération EuropeAid (DG Aidco).

EMA2 – Volet 1 a pour objectif la promotion de l'enseignement supérieur européen, l'amélioration des perspectives d'emploi des étudiants et la promotion du dialogue interculturel par la coopération avec les pays tiers, conformément aux politiques externes de l'Union européenne et afin de contribuer au développement durable des pays tiers dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il comprend les partenariats entre établissements d'enseignement supérieur européens et des pays tiers, l'échange et la mobilité à tous les niveaux de l'enseignement supérieur, y compris la mobilité des enseignants et un système de bourses. Ou en d'autres termes, l'appui à la mobilité des étudiants (du premier, deuxième, troisième cycle ainsi que pour les post-doctorants) et du personnel universitaire (enseignant et administratif).

A l'image de l'approche mise en œuvre sous les EMECW, le Volet 1 prévoit des actions de coopération avec des pays spécifiques (aussi appelées « fenêtre géographiques ») qui traduisent les choix politiques d'un ou plusieurs pays ou région(s) au sein d'un même « lot ». Ces actions complètent d'autres actions communautaires développées en faveur du(es) même(s) pays ou région(s).

Les objectifs spécifiques de EMA2 - Volet 1 :

- Contribuer à l'enrichissement mutuel des sociétés en développant les qualifications des hommes et des femmes afin qu'ils disposent de compétences adaptées notamment en ce qui concerne le marché du travail, et qu'ils possèdent une grande ouverture d'esprit et une expérience internationale;
- Promouvoir la mobilité des étudiants, des chercheurs et des enseignants des pays tiers - et plus spécifiquement ceux issus de groupes vulnérables -, sélectionnés sur base de leur excellence académique, afin qu'ils puissent obtenir des qualifications et/ou une expérience en Europe.
- Contribuer au développement des ressources humaines et à la capacité de coopération internationale des établissements d'enseignement supérieur des pays tiers au travers de flux de mobilité de plus en plus importants entre l'Europe et ces pays, dans le respect des principes d'égalité des chances et de non discrimination.

Le projet MUNDUS ACP (Lot 15)

C'est dans ce contexte, et basé sur l'expérience de la coordination dans les années précédentes, en particulier pour les projets Euro Brazilian Windows, Euro Brazilian Windows II et MUNDUS 17 que, dans cette année 2010, l'Université de Porto apparait en tant que coordinatrice du projet MUNDUS ACP, un consortium entre Institutions Européennes et les pays de l'ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), en vertu de laquelle les étudiants, chercheurs et personnel enseignant et non enseignant des pays ACP seront sélectionnés et recevront une aide financière pour développer les masters, mobilité pour doctorats, la recherche et l'enseignement en Europe. Il convient de noter que les seules mobilités prévues en Europe pour les institutions partenaires dans les pays ACP sont d'une durée d'un mois, uniquement destinées au personnel académique et administratif.

Comment utiliser ce guide

La lecture de ce guide est indispensable pour un procès de candidature de succès.

Le guide est divisé en trois sections:

A. Information Générale du Projet

B. Candidature au Projet

C. La mise en œuvre de la mobilité

La section A présente les **informations générales** sur le projet **Mundus ACP**, y compris les critères d'éligibilité pour l'obtention de bourses, les types de bourses disponibles, les institutions partenaires et les domaines d'étude admissibles pour ce projet. La deuxième partie explique en détail **comment remplir et soumettre le Formulaire de Candidature**.

Plus tard, un aperçu des procédures de **mise en œuvre de la mobilité**, en cas de sélection, et les **contacts** de

Ce guide devra être lu en articulation avec le site internet du projet:
<http://mundusacp.up.pt>

l'institution coordinatrice pour toute information ou clarification supplémentaires sont fournis.

Information Générale du Projet

1. Groupes Cible

Il ya trois groupes cibles pour les flux de mobilité individuelle pour étudiants et personnel académique et administratif. Cette structure donne la possibilité d'offrir des opportunités de mobilité aux ressortissants des pays de la région ACP qui travaillent dans l'administration publique ou dans des entreprises publiques et privées.

Groupes Cibles	Bénéficiaires Cibles	Types de mobilité éligibles	Région des participants dans la mobilité
Groupe Cible I	Doivent être inscrits, associés ou travailler dans un des institutions partenaires du projet MUNDUS ACP au moment de la candidature.	<ul style="list-style-type: none"> • Master Complet • Doctorat (mobilité) • Personnel Académique et Administratif 	<ul style="list-style-type: none"> • ACP • Europe – seulement Personnel Académique et Administratif
Groupe Cible II	R ressortissants de la région ACP qui aient obtenu un diplôme universitaire ou équivalent dans une institution de la région ACP, qui ne soit pas partenaire dans le projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Master Complet 	<ul style="list-style-type: none"> • ACP
Groupe Cible III	<p>R ressortissants de la région ACP qui soient dans une situation particulièrement vulnérable, pour des raisons d'ordre social, politique ou économique. Par exemple:</p> <p>1) Qui ait le statut de réfugié ou de demandeur d'asile (international ou selon la législation nationale d'un des pays d'accueil européen)</p> <p>ou</p> <p>2) Qui puisse prouver avoir fait l'objet d'une expulsion non justifiée d'une université pour des raisons raciales, ethniques, religieuses, politiques, de genre ou d'orientation sexuelle</p> <p>ou</p> <p>3) Qui appartienne à une population indigène visée par une politique nationale spécifique ou PDI (Personnes Déplacées Internes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Master Complet 	<ul style="list-style-type: none"> • ACP



Tous les candidats potentiels du Groupe Cible III doivent soumettre la documentation qui soutienne son éligibilité à ce groupe.

2. Critères d'éligibilité pour étudiants

Pour être admissibles à une bourse Erasmus Mundus dans le cadre du présent projet, les **étudiants de la région ACP candidats aux bourses de mobilité**:

- (a) Doivent avoir la nationalité d'un des **pays ACP** (voir tableau 1) et ne pas avoir résidé ou mené leur activité principale (études, travail, etc.) pendant plus de 12 mois au cours des cinq dernières années, dans l'un des **Pays Européens** (voir tableau 2).

Tableau 1. Pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)

Afrique Central	Afrique Oriental et Australe	Afrique Australe	Afrique de l'Ouest	Caraïbes	Pacifique
<ul style="list-style-type: none"> • Cameroun • Gabon • Guinée équatoriale • République centrafricaine • République du Congo • São Tomé e Príncipe • Tchad 	<ul style="list-style-type: none"> • Burundi • Comores • Djibouti • Erythrée • Ethiopie • Kenya • Madagascar • Malawi • Maurice • Ouganda • République démocratique du Congo • Rwanda • Seychelles • Somalie • Soudan • Zambie • Zimbabwe 	<ul style="list-style-type: none"> • Angola • Botswana • Lesotho • Mozambique • Namibie • Swaziland • Tanzanie 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénin • Burkina Faso • Cap-Vert • Côte d'Ivoire • Gambie • Ghana • Guinée • Guinée-Bissau • Liberia • Mali • Mauritanie • Niger • Nigeria • Sénégal • Sierra Leone • Togo 	<ul style="list-style-type: none"> • Antigua-et-Barbuda • Bahamas • Barbade • Belize • Dominique • Grenade • Guyana • Haïti • Jamaïque • République dominicaine • Saint-Kitts-Et-Nevis • St Lucia • St Vincent et Grenadines • Suriname • Trinidad-et-Tobago 	<ul style="list-style-type: none"> • Fidji • Îles Cook • Îles Marshall • Îles Salomon • Kiribati • Micronésie • Nauru • Niue • Palau • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Samoa • Timor-Oriental • Tonga • Tuvalu • Vanuatu

Tableau 2. Pays Européens

Etat membre de l'Union Européenne	Autres pays potentiellement éligibles au même titre que les Etats membres de l'UE					
	Pays candidats	Candidats potentiels	Pays de l'EEE			
<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • Autriche • Belgique • Bulgarie • Chypre • Danemark • Estonie • Espagne • Finlande • France 	<ul style="list-style-type: none"> • Grèce • Hongrie • Irlande • Italie • Lettonie • Lituanie • Luxembourg • Malte • Pays-Bas • Pologne 	<ul style="list-style-type: none"> • Portugal • République Tchèque • Roumanie • Royaume-Uni • Slovaquie • Slovénie • Suède 	<ul style="list-style-type: none"> • Croatie • Ex-République yougoslave de Macédoine • Turquie 	<ul style="list-style-type: none"> • Albanie • Bosnie Herzégovine • Kosovo conformément à la résolution 1244/99 des Nations Unies • Monténégro • Serbie 	<ul style="list-style-type: none"> • Islande • Liechtenstein • Norvège 	<ul style="list-style-type: none"> • Confédération Helvétique

- (b) Ils doivent avoir une connaissance suffisante de la langue dans laquelle les cours / activités sont développés ou d'une des langues couramment parlées dans le pays d'accueil.

- (c) Dans le cadre du **Groupe Cible I**, ils doivent être inscrits (dans le cas des étudiants en doctorat) ou liés (dans le cas des étudiants de master et du personnel académique et administratif) à une IES partenaire de la région ACP.
- (d) Dans le cadre du **Groupe Cible II**, ils doivent être inscrits ou liés à une IES (non partenaire) d'un pays de la région ACP ou être titulaires d'un diplôme universitaire ou équivalent délivré par une institution de la région. Ils devront justifier comment cette période d'étude en Europe leur sera bénéfique (tant à titre personnel que pour leur environnement socio-économique direct) et joindre des lettres de recommandation à leur candidature individuelle.
- (e) Dans le cadre du **Groupe Cible II**, ils doivent être ressortissants d'un des pays tiers par le lot géographique et se trouver dans une position particulièrement vulnérable

Il convient de noter que, à part ces critères, il pourra y en avoir d'autres, définis internement par chaque institution partenaire du Projet, et il est donc fortement recommandé aux candidats de formuler leur candidature avec la personne de contact de leur institution, en s'informant sur les critères d'admissibilité établis dans leur institution d'origine, le cas échéant.

3. Critères d'éligibilité pour personnel académique et administratif

Pour être admissible à une bourse Erasmus Mundus dans le cadre de ce projet, **le personnel académique et administratif des candidats aux bourses de mobilité:**

1. Doit avoir la nationalité de l'un des pays de la région ACP ou Européens (voir tableaux 1 et 2, page 6);
2. Doit travailler ou être lié à une IES partenaire;
3. Les contrats de mobilité doivent être fondés sur les accords de partenariat entre les membres du Projet;
4. Les institution d'origine et d'accueil et le membre du personnel doivent s'entendre sur le programme des cours à donner par le professeur visitant, les activités de recherche ou le type de formation à suivre;
5. La mobilité peut être un échange bilatéral ou un flux unilatéral de visites ou à un pays tiers.

Pendant le processus de sélection la priorité sera attribuée aux mobilités qui:

- a) Contribuent au renforcement de la capacité de coopération internationale des institutions d'enseignement supérieur impliqués dans le consortium;
- b) Dans le cas de la mobilité du personnel enseignant:
 - a. Veillent à ce que le visiteur universitaire pourra participer à l'enseignement de programmes éducatifs officiels de l'institution d'accueil;
 - b. Conduisent à la production de nouveaux matériels d'enseignement;


- c. Encouragent les institutions à élargir et enrichir la gamme et le contenu des cours qu'ils offrent;
- d. Promeuvent l'échange d'expertise et d'expérience dans les méthodes pédagogiques;
- c) Dans le cas de la mobilité du personnel administratif, améliorent la capacité de gestion des institutions impliquées dans le procès de mobilité;
- d) Soient utilisées pour consolider et étendre les liens entre les départements et facultés;
- e) Préparent des futurs projets de coopération entre les institutions;
- f) Aident à renforcer les services de la coopération internationale dans les institutions;
- g) Conduisent à des progrès dans la mise en œuvre de l'ECTS ou d'autres systèmes de reconnaissance d'études entre les institutions partenaires;
- h) Permettent aux étudiants de bénéficier de la connaissance et de la pratique du personnel des institutions partenaires.
- i) Offrent des possibilités de développement personnel et professionnel grâce à la possibilité de faire de la formation pratique, de la recherche ou de l'enseignement dans une institution partenaire.

4. Types et Durées des bourses


Le schéma de mobilité du projet exige que les candidats de la région ACP ne peuvent postuler qu'aux institutions européennes du Consortium et que les candidats européens ne peuvent postuler qu'aux institutions de la région ACP. Ce schéma de flux de mobilité vise à renforcer la coopération régionale entre les institutions d'enseignement supérieur de la région ACP et de l'UE.

Le Projet soutient les types de bourses suivants:

- **Bourses de master complet** pour mener des études en Europe, dans une institution partenaire du Projet, avec une durée de **20 mois** (formation complète dans l'institution d'accueil).

 Uniquement ACP → UE. Tous les Groupes Cibles.

- **Bourses de mobilité pour doctorats** pour entreprendre une période de mobilité en Europe, dans une institution partenaire du projet, dans le cadre du programme de doctorat dans laquelle il est inscrit dans son pays d'origine (ACP), avec une durée de **10 mois**. Cette période de mobilité doit être reconnue dans l'IES ACP partenaire.

 Uniquement ACP → UE. Groupe Cible I.

- **Bourses de mobilité de personnel enseignant et administratif** pour le développement d'activités d'échange de connaissances, de compétences et d'expérience, avec une durée d'**1 mois** de travail effectif.

 ACP → UE
UE → ACP Groupe Cible I.

Le nombre indicatif des flux de mobilité dans le cadre des différents types de bourses est le suivant:

- **Bourses de master complet (ACP→UE):**

Groupe Cible	Région	Postes vacantes	Mois	Valeur bourse mensuel
Groupe Cible I	Afrique Centrale	15	20	1.000 EUR
	Afrique Orientale et Australe	15		
	Afrique Australe	18		
	Afrique de l'Ouest	16		
	Caraïbes	16		
	Pacifique	16		
Groupe Cible II	Afrique Centrale	12		
	Afrique Orientale et Australe	12		
	Afrique Australe	12		
	Afrique de l'Ouest	12		
	Caraïbes	12		
	Pacifique	12		
Groupe Cible III	Afrique Centrale	1		
	Afrique Orientale et Australe	1		
	Afrique Australe	1		
	Afrique de l'Ouest	2		
	Pacifique	1		

- **Bourses de mobilité pour doctorats (ACP→UE):**

Groupe Cible	Région	Postes vacantes	Mois	Valeur bourse mensuel
Groupe Cible I	Afrique Centrale	4	10	1.500 EUR
	Afrique Orientale et Australe	5		
	Afrique de l'Ouest	3		
	Caraïbes	3		
	Pacifique	3		

- **Bourses de mobilité de personnel enseignant et administratif (ACP→UE et UE→ACP):**

Groupe Cible	Région	Postes vacantes	Mois	Valeur bourse mensuel
Groupe Cible I	Afrique Centrale	4	1	2.500 EUR
	Afrique Orientale et Australe	4		
	Afrique Australe	4		
	Afrique de l'Ouest	4		
	Caraïbes	4		
	Pacifique	4		
	Union Européenne	24	1	2.500 EUR



Notez que ces chiffres sont indicatifs, de sorte que le consortium MUNDUS ACP pourra modifier le nombre de bourses disponibles, afin de parvenir à une meilleure mise en œuvre du Projet.

5. Institutions Admissibles

Institutions partenaires du projet MUNDUS ACP:

Partenaires Européens:

- Katholieke Universiteit Leuven (Belgique) – **KUL**
- Malmö University (Suède) – **MU**
- Technische Universität Dresden (Allemagne) – **TUD**
- Universidad Complutense de Madrid (Espagne) – **UCM**
- Universidade do Porto (Portugal) – **UP**
- Università degli studi di Roma "La Sapienza" (Italie) – **URoma**
- Université de Liège (Belgique) – **ULg**
- Université de Lille (France) – **ULille**

Partenaires ACP:

- Universidad Autónoma de Santo Domingo (République dominicaine) – **UASD**
- Universidade Agostinho Neto (Angola) – **UAN**
- Universidade de Cabo Verde (Cap-Vert) – **UNICV**
- Universidade Nacional de Timor Lorosa'e (Timor-Oriental) – **UNTL**
- Universidade Pedagógica de Moçambique (Mozambique) – **UPM**
- Université Cheikh Anta Diop (Sénégal) – **UCAD**
- Université d'Antananarivo (Madagascar) – **UA**
- Université de Yaoundé I (Cameroun) – **UY1**
- Université Marien Ngouabi (République du Congo) – **UMN**
- University of Nairobi (Kenya) - **UON**
- The University of the South Pacific (Fidji¹) - **USP**
- University of West Indies (Barbade, Jamaïque, Trinidad-et-Tobago²) – **UWI**

CARAÏBES

U. West Indies
U. Autónoma Sto. Domingo

AFRIQUE

U. Yaoundé I
U. Marien Ngouabi
U. Nairobi
U. Antananarivo
U. Agostinho Neto
U. Pedagógica Moçambique
U. Cheikh Anta Diop
U. Cabo Verde



EUROPE

U. Porto (coord.)
KU Leuven
U. Malmö
TU Dresden
U. Complutense Madrid
U. Liège
U. Lille
U. Roma "La Sapienza"

PACIFIQUE

U. Nacional Timor Lorosa'e
U. South Pacific

¹ Aussi avec campus à Samoa, Îles Cook, Kiribati, Nauru, Niue, Îles Marshall, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu

² Aussi avec "open campus" éligibles à Antigua, Bahamas, Belize, Dominique, Grenada, St. Kitts et Nevis, St Lucia et St Vincent et Grenadines (seuls les campus localisés dans un pays ACP sont éligibles, en n'étant pas éligibles Anguilla, Bermudes, Îles Vierges britanniques, Îles Turks-et-Caicos, Îles Cayman et Montserrat)

6. Domaines d'Études

Compte tenu des priorités définies pour le projet MUNDUS ACP des bourses seront accordées dans tous les domaines d'études:

<p>01. Agronomie</p> <p>01.1 Agriculture 01.2 Économie agricole 01.3 Diététique et technologies des produits alimentaires 01.4 Horticulture 01.5 Pisciculture 01.6 Sylviculture 01.7 Élevage 01.8 Agriculture tropicale et subtropicale 01.9 Autres: Agronomie</p>	<p>02. Architecture, urbanisme et aménagement du territoire</p> <p>02.1 Architecture 02.2 Architecture d'intérieur 02.3 Urbanisme 02.4 Aménagement du territoire 02.5 Architecture paysagère 02.6 Étude des transports et des communications 02.9 Autres: Architecture, urbanisme et aménagement du territoire</p>	<p>03. Art et design</p> <p>03.1 Beaux-arts (peinture, sculpture, gravure) 03.2 Musique et musicologie 03.3 Arts scéniques 03.4 Photographie, cinématographie 03.5 Design (conception graphique, conception industrielle, mode, textiles) 03.6 Histoire de l'art 03.9 Autres: Art et design</p>
<p>04. Gestion d'entreprises</p> <p>04.1 Gestion d'entreprises et langues 04.2 Gestion d'entreprises et technologies 04.3 Comptabilité et gestion financière 04.4 Tourisme, restauration et gestion d'hôtels 04.5 Relations industrielles et gestion du personnel 04.6 Études de secrétariat 04.7 Marketing et gestion des ventes 04.9 Autres: Gestion d'entreprises</p>	<p>05. Éducation et formation des enseignants</p> <p>05.1 Formation des enseignants 05.2 Enseignement primaire 05.3 Enseignement secondaire 05.4 Enseignement technique et professionnel 05.5 Formation des adultes 05.6 Enseignement spécial 05.7 Pédagogie et enseignement comparatif 05.8 Psychologie pédagogique 05.9 Autres: Éducation et formation des enseignants</p>	<p>06. Ingénierie et technologies</p> <p>06.1 Ingénierie mécanique 06.2 Ingénierie électrique 06.3 Ingénierie chimique 06.4 Ingénierie civil 06.5 Ingénierie électronique, télécommunications 06.6 Fabrication (CAO, FAO, IAO) 06.7 Science des matériaux 06.8 Aéronautique 06.9 Autres: Ingénierie et technologies</p>
<p>07. Géographie, géologie</p> <p>07.1 Géographie 07.2 Sciences de l'environnement, écologie 07.3 Géologie 07.4 Étude du sol e de l'eau 07.5 Paléontologie 07.6 Géodésie, cartographie, télédétection 07.7 Météorologie 07.9 Autres: Géographie, géologie</p>	<p>08. Sciences humaines</p> <p>08.1 Philosophie 08.2 Théologie 08.3 Histoire 08.4 Archéologie 08.9 Autres: Sciences humaines</p>	<p>09. Langues et philologie</p> <p>09.1 Langues de la CE 09.2 Littérature générale et comparée 09.3 Linguistique 09.4 Traduction, interprétariat 09.5 Philologie classique 09.6 Langues extracommunautaires 09.9 Autres: Langues et philologie</p>
<p>10. Droit</p> <p>10.1 Droit comparé, droits et langues 10.2 Droit international 10.3 Droit civil 10.4 Droit pénal et criminologie 10.5 Droit constitutionnel et public 10.6 Administration publique 10.7 Droit communautaire européen 10.9 Autres: Droit</p>	<p>11. Mathématique, informatique</p> <p>11.1 Mathématique 11.2 Statistiques 11.3 Informatique 11.4 Intelligence artificielle 11.5 Sciences actuarielles 11.9 Autres: Mathématiques, informatique</p>	<p>12. Sciences médicales</p> <p>12.1 Médecine 12.2 Psychiatrie et psychologie clinique 12.3 Dentisterie 12.4 Médecine vétérinaire 12.5 Pharmacie 12.6 Études d'infirmière, obstétrique, physiothérapie 12.7 Santé publique 12.8 Technologies médicales 12.9 Autres: Sciences médicales</p>
<p>13. Sciences naturelles</p> <p>13.1 Biologie 13.2 Physique 13.3 Chimie 13.4 Microbiologie, biotechnologie 13.5 Physique nucléaire et physique des hautes énergies 13.6 Biochimie 13.7 Astronomie, astrophysique 13.8 Océanographie 13.9 Autres: Sciences naturelles</p>	<p>14. Sciences sociales</p> <p>14.1 Sciences politiques 14.2 Sociologie 14.3 Économie 14.4 Psychologie et sciences du comportement 14.5 Assistance sociale 14.6 Relations Internationales, études européennes, études régionales 14.7 Anthropologie 14.8 Études du développement 14.9 Autres: Sciences sociales</p>	<p>15. Communication et sciences de l'information</p> <p>15.1 Journalisme 15.2 Diffusion radio/télévision 15.3 Relations publiques, publicité 15.4 Études de bibliothécaire 15.5 Documentaliste-archiviste 15.6 Conservateur de musée 15.9 Autres: Communication et sciences de l'information</p>
<p>16. Autres disciplines</p> <p>16.1 Éducation physique et sportive 16.2 Loisirs 16.3 Économie domestique, nutrition 16.4 Sciences nautiques et de la navigation 16.9 Autres: Autres disciplines</p>		



Afin d'assurer un niveau élevé de la mise en œuvre, les institutions partenaires du Projet ont été requises d'indiquer leurs domaines thématiques d'excellence. Cette définition des domaines d'excellence devra être prise en considération par les candidats au moment de la soumission de leurs candidatures. Le projet n'est destiné qu'à soutenir les candidatures pour le développement des activités dans les domaines thématiques existant dans les institutions d'accueil choisies par le candidat.

Candidature au Projet

1. Préparation de la Candidature

Pendant la phase de préparation de la candidature, le candidat doit suivre les étapes suivantes:

1. Vérifiez les **critères d'éligibilité** indiqués précédemment;
2. Identifier le **Groupe Cible** auquel il appartient;
3. Sélectionnez **au moins une institution d'accueil** de toutes les institutions du Projet. Il est fortement recommandé aux candidats de sélectionner **3 institutions** d'accueil entre les différentes options disponibles;
4. Lire attentivement le **Guide du Candidat** et **Formulaire de Candidature** pour le type de bourse à laquelle il souhaite postuler;
5. Rassemblez toutes les **informations et documents nécessaires** pour compléter le Formulaire de Candidature;
6. Préparer un **projet d'éducation/formation** en décrivant les objectifs, les activités et le plan de travail/étude prévu;
7. Se certifier que le **projet proposé** est **objectif et précis** en termes de méthodologie et de faisabilité, d'impact et d'avantage et la capacité à atteindre les objectifs du projet dans les délais fixés par la durée de la bourse. Le manque d'informations détaillées ou d'objectivité réduira les chances de succès au cours du processus d'évaluation de la candidature;

Se certifier que la **justification** présentée par la candidature (avantages et résultats attendus) soit assez **complète** pour refléter les plusieurs possibilités de mobilité sélectionnées par le candidat (maximum 3 IES d'accueil).

Une fois les informations recueillies et compilées dans un projet d'éducation/formation, le candidat devra remplir le Formulaire de Candidature disponible sur le site internet du projet (<http://mundusacp.up.pt>).

2. Soumission Électronique

Pour compléter le Formulaire de Candidature, les aspects suivants devront être pris en considération:

1. Les candidats doivent avoir une adresse e-mail et une connexion Internet.
2. Pour accéder au formulaire, les candidats doivent créer un nouvel enregistrement dans la section "**Candidatures**", en sélectionnant la direction de la mobilité (ACP→UE ou UE→ACP), le Groupe Cible auquel ils appartiennent et le type de bourse à laquelle ils souhaitent postuler (ex: étudiante à la maîtrise).

3. Les candidats doivent remplir le Formulaire de Candidature électronique disponible sur le site internet du Projet. Le système gardera la candidature en mode "brouillon" toujours que vous appuierez sur le bouton "**Enregistrer**", afin qu'elle puisse être revue, modifiée et complétée. Les candidats doivent préparer soigneusement la candidature et l'examiner avant d'appuyer sur le bouton "**Soumettre**".



Après avoir sélectionné cette option, il n'est plus possible de faire des modifications supplémentaires à la proposition déjà soumise.

4. **Le Formulaire de Candidature** peut être rempli **en espagnol, français, anglais ou portugais**. Toutefois, avant de commencer à remplir le Formulaire de Candidature, le candidat doit s'assurer qu'il réuni tous les certificats et les compétences linguistiques nécessaires pour fréquenter le(s) programme(s) et l'(es) institution(s) souhaités. La langue utilisée pour remplir le Formulaire de Candidature doit être compatible avec l'(es) Institutions(s) et Programme(s) choisie(s) par le candidat. En conséquence, si, par exemple, un candidat ne souhaite postuler qu'aux institutions francophones, il ne pourra remplir le formulaire de candidature qu'en français et soumettre tous les documents nécessaires en français. Toutefois, si le candidat souhaite postuler à des institutions de trois pays différents (dans lesquels sont utilisées des langues différentes), nous recommandons fortement que le formulaire soit rempli en anglais, ainsi que les documents soient aussi rédigés en anglais, afin de permettre l'analyse de la candidature par toutes les Institutions d'accueil.
5. La **date et l'heure limite de soumission des candidatures électroniques** pour l'Appel sont indiquées sur le site internet du projet (<http://mundusacp.up.pt/>) et auront comme référence l'heure centrale européenne (UTC+1). Le Bureau de Coordination fera tout son possible pour éviter les pannes de système, mais n'assumera aucune responsabilité pour ne pas être possible de soumettre la candidature avant la date limite. Nous rappelons tous les candidats que les candidatures envoyées par fax ou par e-mail ne seront pas acceptées.
6. En appuyant sur le bouton "soumettre", la candidature est scellée et envoyée au Bureau de coordination, qui lui attribue un code. Un certificat digital qui contient l'heure et la date de soumission, ainsi que d'une copie complète de la candidature est délivré et envoyé au candidat. Le candidat doit imprimer le document, fourni en format TXT. **Ce certificat digital n'est pas une confirmation de l'éligibilité ou de la sélection de la candidature**, il confirme uniquement sa soumission.
7. Les candidats doivent avoir **une seule candidature valable** au début du processus de sélection. Ainsi, si le même candidat présente de multiples candidatures électroniques, le système informatique considérera automatiquement comme valable uniquement le dernier.



Dans le cas des **candidatures aux bourses de master et de doctorat**, nous recommandons que les candidats puissent compter sur la collaboration d'un professeur de l'institution d'origine pour les aider à préparer la candidature. Ce soutien permettra également d'identifier plus facilement l'institution d'accueil où le développement du projet est plus réaliste. En même temps, ce contact à l'établissement d'origine aidera les candidats dans l'assurance de la qualité du plan de travail/étude, en assurant un projet bien structuré, qui combine les intérêts des candidats et les priorités de recherche scientifiques et technologiques locales.

Pode ser igualmente identificado na candidatura o nome de um professor ou investigador que possa actuar como tutor na instituição de acolhimento, o que vai facilitar o processo de avaliação da candidatura submetida.

3. Documents à Soumettre par les Candidats

Les candidats doivent soumettre, avec leur candidature en ligne, une copie digitale des documents suivants:

1. Pièce d'Identité ou Passeport;
2. Certificat du diplôme obtenu et/ou relevé de notes (document officiel de l'institution du candidat où apparaissent tous les sujets et les notes obtenues jusqu'au moment de la candidature);
3. Déclaration de soutien de la part de l'Institution d'Enseignement Supérieur du candidat obligatoire dans le cas des candidatures au Groupe Cible I. Pour les Groupes Cibles II et III, la déclaration n'est pas obligatoire mais elle sera un atout pour la candidature. Cette déclaration doit être rédigée en anglais ou en français, par la personne responsable des activités du candidat/ du projet à l'Université d'origine. **L'articulation du procès de candidature devra toujours compter sur le soutien de la personne contact de l'institution d'origine qui est responsable de l'information sur les critères d'éligibilité locaux qui devront être disponibles pour le candidat;**
4. Certificat de compétences linguistiques (ils peuvent être optionnels ou obligatoires dans le cas où une des institutions d'origine sélectionnée les exigent. Le candidat est responsable de vérifier la nécessité, ou pas, de ce document. En cas d'exigence par l'institution d'accueil, la non-présentation d'un certificat de compétences linguistiques implique que la candidature ne soit pas considérée comme admissible).

Tous les documents mentionnés ci-dessus doivent accompagner le Formulaire de Candidature, en appelant l'attention sur le fait que les candidatures incomplètes ou avec présentation de documents illisibles ou vides **ne seront pas considérés admissibles**.

Si vous désirez joindre plus d'un document dans le même champ (ex: lettre de soutien de l'institution d'origine), le fichier joint doit inclure la digitalisation de tous les documents, jusqu'à un **maximum de 2 MB**.

4. Évaluation et Sélection des Candidatures

Toutes les candidatures valides reçues seront incluses comme documents uniquement de lecture seule dans une base de données relationnelle protégée. Toutes les exigences légales concernant le traitement des données à caractère personnel seront observées et la confidentialité des informations soumises en ligne sera toujours maintenue. La base de données ne sera accessible et revue que par des personnes autorisées dans les institutions d'origine et d'accueil, qui possèdent un mot de passe. Les services du Bureau de Coordination du projet, les experts techniques qui participent au processus d'évaluation et les membres des Comités de Pilotage et Scientifique sont aussi dans cette situation.

Dans le cas du Groupe Cible I, avant l'évaluation scientifique/technique des candidatures, la personne de contact et/ou responsable de la mise en œuvre du projet dans l'institution d'origine des candidats vérifiera toutes les candidatures et annulera celles qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité établis par le programme, par le Consortium et par l'établissement d'origine (voir la section A, 2 et 3). Un contact direct entre le candidat et la personne de contact de son institution d'origine est crucial, afin de déterminer quels sont les critères d'éligibilité définis localement. Dans le cas des Groupes Cible II et III, l'institution coordonnatrice fera la vérification des critères d'éligibilité et des documents d'information présentés par le candidat.

Les candidatures qui satisfassent les exigences à être évaluées en termes techniques seront examinées par les institutions d'accueil indiquées par le candidat. Les panneaux d'évaluation composés d'académiques expérimentés, de chercheurs et d'experts sélectionnés par chaque institution seront responsables de l'évaluation des candidatures, en élaborant une liste avec la position des candidats sélectionnés en fonction de la qualité académique, qui constitue l'aspect le plus important de l'évaluation des candidatures.

Selon le type de bourse, l'évaluation des candidatures suivra les critères et les facteurs de pondération (PF) suivants:

- **Étudiants de Master Complet:** Mérite scolaire (FP 2); Motivation (FP 1).
- **Étudiants de mobilité pour Doctorats:** Mérite scientifique (FP 3); Projet de Recherche (FP 2); Motivation (FP 1).
- **Personnel Enseignant et Administratif:** Expérience précédente/Production Scientifique (FP 3); Plan d'Enseignement/Travail (FP 2); Motivation (FP 1).

Chaque panneau de l'évaluation de chaque université aura des experts dans tous les domaines thématiques, selon le niveau et la nature du programme. Ces experts évalueront et de classeront les

candidatures. Cette liste sera utilisée dans l'attribution des bourses, en respectant les flux de mobilité disponibles.

Le Comité Scientifique, agissant comme conseiller auprès du Comité de Pilotage, supervisera les activités d'évaluation. Cette supervision est destinée à valider les procédures d'évaluation, pour assurer l'impartialité et la transparence, par le biais d'échantillonnages aléatoires et de techniques similaires. Ce comité devra également élaborer la proposition des candidats qui seront sélectionnés, conformément à la répartition des flux de mobilité mise en place, en assurant que les critères en fonction du succès académique ont été considérés. À part ces critères, le Comité tiendra également compte la situation socio-économique du candidat, et les conditions d'accès à l'enseignement supérieur dans les pays ACP et les minorités ethniques. Cette proposition de sélection sera soumise au Comité de Pilotage pour approbation finale.

Après la sélection finale des candidats, la coordination adressera aux institutions de l'origine et d'accueil la liste des boursiers sélectionnés pour participer au projet de mobilité MUNDUS ACP. Par la suite, la coordination informera par e-mail tous les candidats sur le résultat de leur candidature et publiera la liste définitive sur le site internet du projet.

Si un candidat sélectionné est, postérieurement, identifié comme inéligible, il devra rembourser tous les coûts pris en charge par la Coordination pour la mise en œuvre de sa mobilité.



Mise en Œuvre de la Mobilité

1. Obligations de la Coordination et des Institutions d'Origine et d'Accueil des Boursiers

Il est obligatoire que, en cas de mobilité académique (doctorat), toutes les institutions partenaires considèrent la période d'études entreprise à l'étranger comme une partie intégrante du programme d'études/de recherche à développer dans l'institution d'origine (ACP). **L'Institution d'Enseignement Supérieur d'origine du boursier ACP garantira la pleine reconnaissance académique (y compris les examens ou autres formes d'évaluation) de la période d'études/recherche menées à l'Institution d'Enseignement Supérieur d'accueil Européenne**, en signant le Compromis de Reconnaissance Académique (*Academic Recognition Agreement*).

L'institution d'accueil veillera à ce que le boursier bénéficie des mêmes conditions de travail et des mêmes niveaux de protection de santé et de sécurité que les étudiants locaux et les membres de la communauté académique. L'institution d'accueil devra fournir un soutien au boursier, notamment en aidant à résoudre les procédures administratives requises par les autorités du pays d'accueil. Le boursier devra informer en temps opportun et immédiatement le Bureau de Coordination s'il ressent le manque de soutien de la part de l'institution d'accueil.

La coordination du projet fournira directement à chaque boursier une assurance maladie, d'accidents corporels et de Voyage très complet et valable dans le pays d'accueil conformément aux exigences de l'EACEA - l'Agence Exécutive «Éducation, audiovisuel et culture».

Cette assurance sera valable à partir du moment et lieu de départ de la mobilité jusqu'à son retour, lorsque la période de mobilité est terminée.

La coordination du projet sera responsable de la réservation et du paiement du Voyage aller et retour des boursiers entre la ville de l'institution d'origine et la ville de l'institution d'accueil ayant comme référence les montants maximaux prévus par l'EACEA pour chaque voyage. Dans le cas où les institutions d'origine ou d'accueil ne soient pas situées dans une ville avec un aéroport international, les boursiers devront garder les reçus de transport local, comme, par exemple, bus, métro, train, utilisés pour faire le voyage, afin de pouvoir soumettre une demande de remboursement à la coordination. Cette demande doit être faite dès que possible sur le formulaire approprié fourni par la coordination en temps opportun et doit être accompagnée des reçus originaux du paiement. Coordination examinera la possibilité de remboursement. Les frais de taxi sont vivement déconseillés. La coordination examinera attentivement toutes les dépenses, en n'étant pas considérés comme éligibles les dépenses de taxi entre les villes s'il y a un autre moyen de transport moins onéreux. Tous les remboursements seront effectués, sur la base des taux de change de la date à laquelle les dépenses ont été engagées.

Un Contrat de Bourse (*Scholarship Contract*) sera signé entre chaque institution, le boursier et le Bureau de la Coordination, qui définit toutes les conditions, les avantages et les responsabilités associés

à la mise en œuvre du projet, ainsi que le calendrier des paiements couvrant les bourses. Le boursier recevra les paiements directement de la Coordination du Projet. Remarquez qu'il ne sera pas possible rembourser ni les frais associés à l'installation des boursiers dans leur pays d'accueil, ni les Voyages à leur pays d'origine.

2. Suivi de la Mobilité et de la Qualité du Projet

Trois outils seront utilisés pour assurer les mécanismes de contrôle de qualité interne:

1. Questionnaires de mobilité pour les étudiants, les chercheurs et le personnel académique et administratif;
2. Un rapport final préparé par les institutions d'origine et d'accueil, basé sur l'évaluation de la qualité académique du programme fait par les étudiants, les chercheurs et le personnel académique et administratif;
3. Un rapport préparé par le Comité de Pilotage du Consortium, basé sur les rapports de la mobilité et les dossiers académiques des étudiants, fournis par les autorités académiques de chaque institution.

Le Comité de Pilotage comprend des représentants de tous les partenaires et associés, qui ont la tâche du contrôle permanent du programme, y compris le contrôle de qualité interne.

La coordination du projet est responsable de:

1. Préparer les questionnaires pour les étudiants, les chercheurs et le personnel académique et administratif;
2. Analyser les rapports des représentants de chaque université en ce qui concerne l'évaluation réalisée par les étudiants, chercheurs et personnel académique et administratif, en termes de qualité académique de leur mobilité;
3. Rapport de la réussite scolaire des étudiants et la qualité de la mobilité du personnel académique et administratif par les autorités respectives de chaque institution;
4. Préparer un rapport final des résultats de l'évaluation de l'ensemble du programme et des résultats;
5. Veiller à ce que tous les étudiants, les chercheurs et le personnel académique et administratif de mobilité répondent au questionnaire;
6. Traiter les questionnaires.

Comme un instrument supplémentaire pour assurer la qualité du projet s'il ya de sérieuses différences avec le plan de travail approuvé, le Comité de Pilotage devra prendre des mesures extraordinaires, et éventuellement opter pour la suspension de la bourse.

Informations et Soutien

Toutes les informations relatives à la mise en œuvre du projet peuvent être consultées sur le **site internet officiel**: <http://mundusacp.up.pt>.

Le projet a créé le Bureau de Coordination, chargé de l'exécution des tâches de préparation et de l'élaboration du programme de bourses, en étroite coopération avec la Commission Européenne.

Adresse et contact du **Bureau de Coordination**:

Projet MUNDUS ACP

Bureau de Relations Internationales
Universidade do Porto
Praça Gomes Teixeira
4099-002 Porto, Portugal

Téléphone: +351 22 040 8234

E-mail: mundusacp@reit.up.pt

Skype ID: mundus.acp

Fax: +351 22 040 8183

Coordination du Projet: Prof. António Marques

Gestion du Projet: Bárbara Costa et Diogo Freitas da Silva

mundusacp.up.pt

[facebook.com/mundusacp](https://www.facebook.com/mundusacp)

twitter.com/mundusacp

Toutes les institutions partenaires ont désigné une personne de contact chargé d'assister et de conseiller les candidats potentiels de leurs institutions. Les contacts officiels de chaque institution peuvent être consultés sur le site internet, dans la section **Contacts**.

L'Appel d'Offre Officiel à Candidatures aux bourses annoncera la date de début et de fin pour la réception des candidatures et publiera des règles supplémentaires et spécifiques, procédures prioritaires et délais.

Il est fortement recommandé de consulter régulièrement **l'adresse d'e-mail** indiquée dans le Formulaire de Candidature, parce que cela sera le moyen privilégié de communication entre le candidat et la coordination.